



## **COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL**

19 décembre 2017  
ST LAURENT DU PONT

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 13 octobre 2017

### **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

- 1.1 Mise à jour tableau des effectifs
- 1.2 Indemnités de conseil et de gestion du Receveur Municipal
- 1.3 Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte
- 1.4 Modification de la liste des Vice-Présidents
- 1.5 Convention entre le PNRC et la fédération des Parcs pour la révision de la Charte

### **2 – COMMUNICATION - EVENEMENTIEL**

- 2.1 Aides à manifestation 2018

### **3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

- 3.1 Désignation de représentants pour siéger au Comité régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

### **4 – ECONOMIE**

- 4.1 OCMMR - Aides directes

### **5 – POLITIQUES TERRITORIALES**

- 5.1 Animation et gestion Leader 2018

### **6 - AGRICULTURE**

- 6.1 Animation agriculture de proximité

### **7 - FORET**

- 7.1 Animation schéma dessertes forestières

### **8 – SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL**

- 8.1 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan

### **QUESTIONS DIVERSES**

Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Elle donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 13 octobre 2017.

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Céline BURLET remercie le Bureau et lance les débats en l'absence de Dominique ESCARON, Président.

## 1 - ADMINISTRATION FINANCES

### 1.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale*

*Vu l'avis favorable du CT en date du 12 juillet 2016 relatif à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial,*

*Vu les avis favorables du CT en date du 28 novembre 2017 relatifs à la suppression des postes de rédacteur territorial, d'adjoint administratif territorial de 1ère classe*

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **Décide de supprimer les postes :**
  - o **Adjoint administratif territorial**
  - o **Adjoint administratif territorial de 1ère classe**
  - o **Rédacteur territorial**
- **D'approuver le tableau des effectifs mis à jour suite à ces suppressions de postes et tel que présenté ci-après,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Cadre d'emplois attachés/ingénieurs	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Gestionnaire administratif	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	1	1	0
Gestionnaire administratif	Adjoint administratif ppl 1 <sup>e</sup> classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 <sup>e</sup> classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché territorial	1	1	0
Animateur dessertes forestières	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché territorial	1	1	0
Animation Economie (OCMMR)	Attaché territorial	1	1	0
Communication	Attaché territorial	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché territorial	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien territorial	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Cadre d'emploi attachés / ingénieurs	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur territorial	1	1	0

Sigiste	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché territorial	1	1	0
CTTLA *	Attaché territorial	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien territorial	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché territorial	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien territorial	1	1	0

\* Poste supprimé par le bureau syndical du 05/05/2017 avec effet à la fin de l'éventuel préavis de licenciement.

Votants (en voix) : 17  
 Exprimés (en voix) : 17  
 Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 1.2 Indemnités de conseil et de gestion du Receveur Municipal

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Céline BURLET rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

En 2016, le Bureau syndical, par délibération du 21 octobre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,**
- **D'octroyer au Receveur municipal en poste :**
  - **l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,**
  - **l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2017.**

Pour information, l'indemnité représente au total 653.72 € pour l'année 2017

Votants (en voix) : 17  
 Exprimés (en voix) : 17  
 Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 1.3 Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte

Point présenté par Karine BAILLEUX, responsable administrative et financière

Le Parc a acheté en 2003 et 2004 deux locaux à Saint Pierre de Chartreuse dans la Copropriété du Bois des Lièvres sur le Plan de Ville – locaux qu'il a aménagés pour héberger à titre gratuit l'association Chartreuse Tourisme.

En lien avec les représentants de l'association et compte tenu des besoins de l'association, il paraît aujourd'hui possible d'héberger le personnel dans les locaux du Parc permettant ainsi au Parc de libérer ces locaux.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau Syndical la mise en vente desdits locaux.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales stipulant notamment que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles*

*Considérant que le Bureau syndical délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,*

*Considérant que l'immeuble sis à Saint Pierre de Chartreuse Copropriété du Bois des Lièvre appartient au syndicat mixte,*

*Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public du syndicat mixte et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,*

*Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé en la copropriété du Bois des Lièvres à hauteur de 61 000 € pour le lot 38 et 19 000 € pour le lot 37 soit 80 000 € au total établie par le service des Domaines en date du 9/03/2017,*

*Considérant les rapports des diagnostics techniques immobilier avant-vente (constat amiante, DPE, loi carrez) en date du 05/12/17,*

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- de la vente de l'immeuble sis Copropriété du Bois des Lièvres 38380 Saint Pierre de Chartreuse dont la désignation suit : l'immeuble comprend deux locaux distincts lot 38 de 50 m<sup>2</sup> comprenant deux pièces et lot 39 de 24 m<sup>2</sup> comprenant deux pièces, année de construction 1980, références cadastrales : AE 463 : 34a11ca et AE 408 : 40a80ca
- d'autoriser le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,
- de fixer le prix de vente à hauteur de 80 000 € (euros) minimum hors frais de notaire,
- de fixer les modalités de vente comme suit :
  - La vente est ouverte à tous,
  - Les potentiels acquéreurs pourront visiter le bien en prenant au préalable rendez-vous à l'accueil du Parc (visite non obligatoire),
  - Les documents suivants sont mis à la disposition des acheteurs à l'accueil du Parc aux horaires habituels d'ouverture à compter de la date de publicité :
    - Plan cadastral,
    - POS,
    - Dossier technique immobilier avant-vente,
    - Attestation de conformité assainissement
  - L'acquéreur définitif sera celui qui aura présenté un dossier complet, constitué obligatoirement de :
    - Notice d'état civil (livret de famille),
    - Accord de principe de la banque et/ou justification d'apport personnel avec plan de financement,
    - Carte d'identité,
    - N° de téléphone,Et ce avant la date et heure définies dans l'acte de publicité
- C'est l'offre qui sera déclarée recevable au regard de sa complétude, dont le montant sera la plus élevée et a minima de 80 000 € qui sera retenue.
- L'acquéreur règlera en sus les frais de notaire
- La publicité de cette décision de vente sera notamment faite par affichage de la délibération, par publication sur le site Internet du Parc, sur le Bon Coin.
- d'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Anne GERIN demande si le bien est en copropriété, ce qui lui est confirmé.

Anne GERIN demande s'il existe un cahier des charges qui spécifie la destination des locaux.

Karine BAILLEUX confirme qu'il n'y a pas de cahier des charges et précise que le local était destiné à un usage commercial à l'origine, mais qu'aujourd'hui il est utilisé en bureau.

Jean-Paul PETIT demande si le prix permet de couvrir les frais.

Karine BAILLEUX lui assure que le Parc rentre dans ses frais à l'exception des charges locatives, que l'on ne récupèrera pas. Le Parc avait fait des travaux, la mise en vente au prix de 80 000 € nous permet de retomber sur nos frais, sachant que l'on peut espérer plus.

Alain ROUGIER demande où sera affectée cette somme, est-ce qu'elle sera fléchée sur la Maison du Parc ?

Céline BURLET lui confirme que cette somme sera consacrée au foncier et donc à la construction du bâtiment de la Maison du Parc.

Brigitte BIENASSIS s'étonne quant à la superficie occupée actuellement par l'ADT, le personnel travaille dans 50m<sup>2</sup> de bureau et 24m<sup>2</sup> de stockage, est-ce que le bas de la tour sera suffisant pour l'accueillir ?

Karine BAILLEUX souligne que l'association dispose de 50 m<sup>2</sup> de bureau mais qu'elle ne les occupe réellement pas entièrement.

Votants (en voix) : 17

Exprimés (en voix) : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

#### 1.4 Modification de la liste des vice-présidents

Point reporté dans l'attente de l'arrivée du Président

---

#### 1.5 Convention entre le PNRC et la fédération des Parcs pour la révision de la charte

Point présenté par Artur FATELA, directeur

---

### CONTEXTE

La réforme territoriale et la montée en puissance des structures intercommunales, qui chevauchent les territoires et les missions des Parcs, imposent aux Parcs un positionnement renouvelé et la définition d'une nouvelle ambition. C'est dans ce contexte institutionnel en évolution que s'inscrit le renouvellement de la Charte du Parc de Chartreuse.

### OBJET

Pour mener à bien la révision de la charte, le Parc de Chartreuse souhaite bénéficier d'un appui technique personnalisé afin d'amplifier la dynamique de développement durable en impliquant le plus largement possible tous les acteurs du territoire. Appui qui en retour d'expérience bénéficiera à l'ensemble du réseau des Parcs.

Cet appui se traduira par la mise en place d'un partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au travers une convention dont les modalités principales sont les suivantes :

Mise à disposition d'une technicienne : Marie Laure Thao – chargée du suivi des Chartes de Parc auprès de la Fédération

Période : du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 décembre 2018

Temps dédié au Parc de Chartreuse : deux jours par semaine (les jeudis et vendredis)

Participation financière du Parc via la prise en charge des salaires et charges pour le temps dédié au Parc

Mission détaillée :

- Veiller au respect et au bon déroulement de la procédure et du calendrier de la révision en anticipant les différentes échéances, en évaluant et vérifiant le travail à fournir à chaque étape
- Assurer le lien avec l' élu référent et les partenaires Etat / Région / Départements :
  - Information sur l'état d'avancement du dossier, des échéances, des relations avec les partenaires ;
  - Travail en collaboration avec les partenaires sur la stratégie générale de la Révision et sur la production des différents documents
- Préparer et/ou animer les réunions de « pilotage » techniques et politiques : réunions d'équipe, groupes de travail, comités de suivi, comité et bureau syndical...
- Suivre l'organisation du travail de l'équipe : Sollicitation (en lien avec ce qui est validé en groupe de travail), centralisation et homogénéisation des productions
- Assurer le suivi des tâches confiées au bureau d'études et être un interlocuteur du prestataire
- Coordonner la démarche de concertation et de communication en collaboration avec la responsable communication : Définition d'une stratégie, préparation, organisation, participation aux réunions de secteurs, de commissions ...
- Coordonner la rédaction de la charte et la formalisation du dossier de charte.
- Préparer la mise en place du dispositif de suivi de la mise en œuvre de la charte.

## COUT TOTAL PREVISIONNEL DU PROJET

Total des dépenses prévisionnelles (salaires, charges et frais de missions) : 26 163 €

### PLAN DE FINANCEMENT

DREAL	20 000 €
Autofinancement	6 163 €
TOTAL	26 163 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la mise en place de cette mission d'accompagnement sur la révision de la Charte,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-après,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la DREAL pour contribuer au financement de cette action,**
- **D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention avec la Fédération des PNR de France.**

Votants (en voix) : 17

Exprimés (en voix) : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Roger VILLIEN demande pourquoi le Parc du Massif des Bauges n'est pas en révision en même temps que la Chartreuse alors que c'était le cas ?

Artur FATELA lui indique que les Bauges ont choisi, lors d'un comité syndical, un report de 3 ans. La fusion de Chambéry Métropole et Cœur des Bauges n'a pas facilité les débats.

Arrivée de Dominique ESCARON et Jean LOVERA

Proposition de modification de l'ordre du jour pour que les chargés de mission présents puissent repartir rapidement. Points 2.1 et 3.1 reportés.

## 4 – ECONOMIE

---

### 4.1 OCMMR - Aides aux entreprises

Point présenté par Lorène ABBA (chargée de mission économie) en l'absence excusée de Denis SEJOURNE

#### Rappel

Le Parc naturel régional de Chartreuse a obtenu des financements permettant de mener une 3<sup>ème</sup> tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005. Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités :

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « du plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

#### Aide à l'investissement

La subvention accordée correspond à 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes, le principe étant la parité (Etat 50%, EPCI 50%).

**L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300€ au titre de l'aide directe aux entreprises.** Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 13 novembre 2017.

- ✓ SAS GOUTS & SAVEURS – Miribel-les-Echelles– Activité de traiteur. Création d'un laboratoire professionnel et acquisition de matériel professionnel dans le cadre d'une création d'entreprise. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SAS Unique ENSELME – Entre-deux-guiers – Boucherie, charcuterie non sédentaire. Création d'un laboratoire et acquisition de matériel professionnel dans le cadre d'une reprise d'entreprise. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SARL D&B CHARPENTE – Entre-deux-guiers – Travaux de charpente. Acquisition de matériel professionnel (grue et échafaudage) dans le cadre d'un développement de l'entreprise. La SARL est passée de 2 à 4 associés et a embauché 2 apprentis. La demande de subvention porte sur ces investissements.
- ✓ SAS MI OMBRE-MI SOLEIL – St Laurent du pont – Jardinier, décoration, cadeaux -épicerie fine. Investissement dans la rénovation, de la vitrine et la modernisation intérieur du commerce suite à la reprise d'activité. La demande de subvention porte sur ces investissements.
- ✓ ENTREPRISE INDIVIDUELLE BRIEUC RAYMOND - OMNISERVICES – St Pancrasse – Paysagiste, élagueur. Acquisition d'un micro tracteur avec outils (lame et fraise) afin de compléter son activité l'hiver sur le déneigement. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SARL NElfRED – St Pierre de Chartreuse – Boulangerie, pâtisserie, salon de thé. Acquisition de matériel professionnel complémentaire et d'une machine à glace italienne. La demande de subvention porte sur ces investissements.

Entreprise	Montant des dépenses HT	Répartition de la subvention	
		Subvention Etat (FISAC)	EPCI
SAS GOUTS & SAVEURS	31 268,10€	3 126,81€	3 126,81€
SASU ENSELME	42 176,35€	4 217,64€	4 217,64€
SARL D&B CHARPENTE	41 530,70€	4 153,07€	4 153,07€
SAS MI OMBRE-MI SOLEIL	10 499,43€	1 049,94€	1 049,94€
EI Brieuc RAYMOND - OMNISERVICES	37 180,00€	3 718,00€	3 718,00€
SARL NElfRED	12 990,00€	1 299,00€	1 299,00€
<b>Total</b>	<b>175 644,58</b>	<b>17 564,46€</b>	<b>17 564,46€</b>

Lorène ABBA précise que les aides portent sur de l'investissement (acquisition de matériel).

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :***
  - ***3 126,81 € à la SAS Goûts & Saveurs,***
  - ***4 217,64€ à la SAS Unique Enselme,***
  - ***4 153,07€ à la SARL D&B Charpente,***
  - ***1 049,94€ à la SAS Mi ombre – mi soleil,***
  - ***3 718,00€ à Brieuc RAYMOND,***
  - ***1 299,00€ à la SARL Nelfred***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 20  
 Exprimés (en voix) : 20  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 1 - ADMINISTRATION FINANCES

---

### 1.4 Modification de la liste des vice-présidents

---

Point présenté par le Président

#### **Modalités de modification de la liste des Vice-présidents**

- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°6 en date du 29/04/2016,*

Le Président rappelle que la liste des Vice-Présidents a été modifiée à la suite d'une élection municipale dans la commune de la Bauche. Il rappelle que conformément à la délibération N°6 en date du 29/04/2016, toute modification de la liste des Vice-Présidents doit être soumise au vote du Bureau Syndical.

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret pour procéder à cette modification. A l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

Votants (en voix) : 20  
Exprimés (en voix) : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

#### **Modification de la liste des Vice-présidents**

- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°6 en date du 29/04/2016,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n° 58 en date du 19/12/2017,*

Le vote se déroule ainsi que défini par la délibération n° BS 2017/58 et selon les modalités fixées par la délibération N°6 en date du 29/04/2016, soit une élection sur liste et à main levée, VILLIEN Roger est élu VP en charge de la forêt.

La liste des vice-présidents est désormais la suivante :

WOLFF Corine, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
BURLET Céline  
ARBOR Gérard  
SEJOURNE Denis  
BERANGER Nathalie  
ENGRAND Christophe  
GERIN Anne  
BIENASSIS Brigitte  
LOVERA Jean  
VILLIEN Roger  
ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 20  
Exprimés (en voix) : 20  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Roger VILLIEN)

Proposition de modification de l'ordre du jour pour que les chargés de mission présents puissent repartir rapidement. Points 5.1 et 6.1 reportés.

## 7 - FORET

---

### 7.1 Animation schéma de dessertes forestières

---

Point présenté par Roger VILLIEN, Vice-Président en charge de la forêt

## RAPPEL

La forêt de Chartreuse a une vocation reconnue de production de bois d'œuvre résineux de qualité, dont la valorisation passe par le développement d'une desserte compatible avec la préservation des paysages, des milieux naturels et de l'accueil du public.

La nouvelle charte forestière de territoire (2015-2020) a de nouveau défini comme prioritaire la densification du réseau de dessertes forestières en Chartreuse. Ce développement de dessertes a pour objectif la diminution du coût de mobilisation qui dévalorise le bois sur pied et met en péril une sylviculture en futaie irrégulière favorable à la conservation de la biodiversité et à l'attrait touristique des paysages montagnards.

En 2017, l'état des lieux complet des dessertes forestières sur les 60 communes du parc a été réalisé et validé « à dire d'expert » (ONF, COFORET, propriétaires forestiers ...). Les informations collectées ont été mises en lignes et rendues accessibles via une application simple d'accès. Plusieurs acteurs partenaires ont pu les consulter et/ou les intégrer dans leurs fonctionnements et outils (PLU Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Schéma de desserte forestière de Grenoble Alpes Métropole, Chambéry métropole, communes du parc...).

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit de permettre le financement d'un poste d'animation sur l'année 2018. Le mi-temps financé dans le cadre du programme LEADER portera notamment sur :

- Le croisement des données recueillies avec l'ensemble des données disponibles en matière d'environnement, de tourisme et de patrimoine sur le Parc.
- La construction et la consolidation de données forestières fines portant sur les volumes mobilisables et les essences afin de les croiser avec l'état des lieux.
- La consultation des partenaires et instances de décisions sur le territoire (plate-forme environnement, CIBC, réunion VP ...).
- L'intégration du schéma dans le projet de nouvelle charte du parc et les PLU du territoire ainsi que la diffusion aux professionnels et élus intéressés.

## COÛT ET FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	20 300 €	Europe Leader (80%)	16 240 €
		Autofinancement parc (20%)	4 060 €
<b>Total</b>	<b>20 300 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 300 €</b>

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 8 – SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL

8.1 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan

Point présenté Pascal BOGAERT (chargé de mission système d'information territoriale) en l'absence excusée de Corine WOLFF

## RAPPEL

Une convention de partenariat a été mise en place entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de Communes du Grésivaudan autour de la mise en place de son Système d'Information Territorial. Depuis 2012, une application commune a été mise en place et mise à jour par le Parc de Chartreuse (référentiels et données métier).

Jusqu'en 2016, cette convention portait sur les deux points suivants :

- un appui technique du responsable de la mission SI du Parc de Chartreuse à hauteur de 15 jours par an ;
- une participation financière de la Communauté de Communes au titre du partage des données et des applications. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

#### **DETAILS DU PARTENARIAT 2017**

En 2017, les modalités de partenariat ont évolué avec la mise en place d'une ingénierie par Communauté de Communes du Grésivaudan.

#### **SIG :**

- Traitement DAO/SIG (intégration de données DAO/SIG pour les communes Grésivaudan)
- Services SIG de post-traitement autour des réseaux d'eaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, des plans de recollement, Zones d'activités ...

#### **SIT :**

- Accès extranet à l'équipe de données métier ainsi que des référentiels fonciers
- Mise à disposition des données cadastrales (PCI vecteur, matrice cadastrale) et du référentiel RGE (convention signée entre le Grésivaudan et l'IGN)
- Mise à disposition des zonages Plus, POS et cartes communales
- Intégration de données métier sur demande

#### **Montage financier :**

La convention est conclue pour une durée d'un an et porte en 2017 sur le partage des données et des applications pour un montant de 7 000 €. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'émettre un avis favorable à la reconduction du partenariat entre le Parc et la Communauté de Communes du Grésivaudan pour le Système d'Information Territorial,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention de partenariat.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Artur FATELA rapporte que Pascal BOGAERT a présenté dernièrement l'application « circuits courts » développé par le Parc à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Départ de Lorène ABBA, Pascal BOGAERT et Fabien BOURHIS.

Retour à l'ordre du jour de l'invitation.

## **2 – COMMUNICATION EVENEMENTIEL**

Points présentés par Jean LOVERA, Vice-Président délégué à la communication et à l'évènementiel

### **2.1 Aides à manifestations 2018**

#### **Contexte**

Une charte évènementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les évènements 2018. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère évènementiel. L'année 2017 a permis de travailler à des critères de sélection et de mettre en place la nouvelle procédure.

#### **Rappel des critères proposés en mai 2017 :**

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou évènementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.

- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

### Description du processus

Juillet 2017 : Un appel à candidature a été publié sur le web et envoyé à l'ensemble des manifestations précédemment aidées.

15 septembre : réception des candidatures.

Une relance et un délai supplémentaire ont été accordés.

En tout **13 demandes** ont été reçues.

Les demandes d'aides à manifestation pour 2018 ont été analysées et passées sous le prisme des critères énoncés ci-dessus.

Il est proposé de retenir 10 projets maximum afin d'avoir une forte lisibilité et une aide réelle.

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

Nom de la manifestation	Commune concernée	Association	Subv. Parc proposée
<b>Grand Duc</b>	St Pierre de Chartreuse	Chartreuse tourisme	1 500,00 €
<b>Salon de peinture</b>	Sappey	Even Sappey	1 000,00 €
<b>Critérium national jeune de ski bosses</b>	St Pierre de Chartreuse	Club des sports de St Pierre	500,00 €
<b>Passe montagne</b>	Entremonts	AADEC	1 000,00 €
<b>Fête des paysans</b>	Entremont le Vieux	AADEC	1 000,00 €
<b>Montée des 4 communes</b>	La Tronche - Corenc - Sappey - Sarcenas	OMS	600,00 €
<b>Fête du biathlon/finale de la Coupe de France de biathlon</b>	Col de Porte	SNC	1 000,00 €
<b>Livres en Marches</b>	Les Marches	Inform'actions	1 000,00 €
<b>Live in Chartreuse</b>	Les Echelles	Live in Chartreuse	500,00 €
<b>SNC (Nocturnes, TDC, sponsors)</b>		SNC	4 000,00 €
TOTAL			<b>12 100,00 €</b>

Jean LOVERA donne des précisions sur les manifestations retenues :

**Grand Duc** : 1500€, cela représente 2% de leur budget général

**Salon de peinture** : 1000€ : 500€ pour le salon et 500€ pour une œuvre avec prix spécial du Parc

**Critérium de bosses** : le club des sports est le seul à proposer une telle manifestation dans ce domaine

**Passe Montagne et fête des paysans** : aides reconduites pour l'AADEC, les manifestations répondent aux critères proposés : thématique, intérêt, audience...

**Montée des 4 communes** : C'est un chemin initiatique, il y a une belle mobilisation de la population et du monde sportif

**Fête du biathlon** : c'est une belle vitrine des disciplines nordiques

**Livres en Marches** : c'est un très grand événement autour du livre en Chartreuse. Dominique ESCARON invite les membres à s'y rendre, c'est l'occasion de rencontrer des auteurs et de découvrir de très nombreux livres, il y a aussi un espace éditeur où la BD Trésor de Chartreuse et le Livre sur la Réserve Naturelle étaient présentés.

**Live in Chartreuse** : c'est un festival de musique rock

**Ski Nordique Chartrois** : C'est un club très dynamique et un des plus importants en France par son nombre d'adhérents. Les années précédentes le Parc attribuait une aide à chaque manifestation organisée par le club. Compte-tenu des conditions météorologiques, certaines épreuves devaient être annulées ce qui mettait en péril les organisateurs. Il a donc été décidé d'établir un accord-cadre avec le club et d'attribuer une subvention globale de 4000€ pour l'ensemble de leurs manifestations.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider les critères ci-dessus,**
- **De valider les aides à manifestations 2018 ci-dessus,**

- ***D'autoriser la commission événement à entamer des discussions avec les associations citées,***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.***

Votants (en voix) : 20  
 Exprimés (en voix) : 20  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 2.1 Aides à manifestations 2018 – Partenariats sportifs

---

### **Jules LAPIERRE**

Jules Lapierre est un skieur de fond de haut-niveau, membre de l'équipe de France espoir, qui évolue sur les circuits mondiaux et aux différentes épreuves internationales de sa discipline.

Jules Lapierre peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mener des actions de valorisation auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire de ski nordique.

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

#### **Participation financière**

Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrois pour un montant de 1500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider le partenariat avec l'athlète Jules Lapierre,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Jules Lapierre,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 20  
 Exprimés (en voix) : 20  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **Lou REYNAUD**

Lou Reynaud a 17 ans et elle pratique le ski de fond en compétition depuis l'âge de 9 ans dans le club de ski Nordique Chartrois. A 15 ans, elle a été sélectionnée au pôle espoir de Villars de Lans (comité du Dauphiné) comme Jules Lapierre. Et en 2016, grâce à ses résultats elle a été choisie pour intégrer la Fédération Française de Ski. Celle-ci a pour but d'amener les athlètes au niveau national et international, puis de rentrer en équipe de France. Dans sa catégorie elle est considérée comme la relève du ski féminin français.

Lou Reynaud peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mener des actions de valorisation de l'image de son territoire auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire ski nordique

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

#### **Participation financière**

Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrois pour un montant de 500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider le partenariat avec l'athlète Lou Reynaud,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Lou Reynaud,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

---

#### **3.1 Désignation de représentants pour siéger au Comité Régional de la Biodiversité Auvergne Rhône Alpes**

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-Président délégué à la biodiversité et au paysage

##### **CONTEXTE**

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages stipule, dans son article 6, qu'un comité régional de la biodiversité (CRB) soit créé dans chaque région.

Placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, le CRB est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Il devrait se réunir une à deux fois par an.

Il donne un avis sur les documents d'orientations régionales en matière de biodiversité, en particulier le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le projet de stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), ou encore les orientations prises par la délégation régionale de l'agence française pour la biodiversité (AFB). Ce comité est également consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Région.

Il est composé de cinq collèges

- un collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement,
- un collège des représentants de l'État et de ses établissements publics,
- un collège des représentants d'organismes socioprofessionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région,
- un collège des représentants d'associations d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, des gestionnaires d'espaces naturels,
- un collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'élus ou d'appui aux politiques publiques et des personnalités qualifiées.

##### **OBJECTIFS**

Afin de répondre au souhait du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes de voir participer le Parc naturel régional de Chartreuse au collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement, le Parc est invité à proposer deux noms, celui d'une femme et celui d'un homme dans un objectif de parité, ce qui permettra de désigner un membre titulaire et son suppléant au comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.

Au regard des fonctions et postes qu'ils occupent à ce jour, il est proposé de désigner comme représentants du Parc naturel régional de Chartreuse au comité régional de la biodiversité :

- Gérard Arbor, vice-président en charge de la biodiversité
- Laure Belmont, responsable de la mission biodiversité, aménagement, paysage.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

**De valider les personnes désignées pour représenter le Parc naturel régional de Chartreuse au comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.**

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **5 – POLITIQUES TERRITORIALES**

---

### 5.1 Animation gestion Leader 2018

---

Point présenté par Artur FATELA (Directeur) en l'absence excusée de Corine WOLFF

#### **RAPPEL**

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 357 450 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

#### **RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2017)**

2017 a été l'année de lancement du programme Leader. Le Comité de programmation, instance décisionnelle du programme, a été mis en place en janvier et Mme Wolff a été nommée pour le présider. La convention attribuant au territoire l'enveloppe financière Leader a été signée avec la Région le 22 mai 2017. 4 réunions du comité de programmation ont été organisées, permettant de soutenir 25 dossiers et d'attribuer 476 662 € de FEADER (35 % de l'enveloppe).

#### **DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) Leader sur l'année 2018 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). A cela s'ajoutent des frais de communication, ainsi que le temps de travail d'un stagiaire pour effectuer à l'été 2018 l'évaluation à mi-parcours du programme, important pour pouvoir solliciter une enveloppe complémentaire de crédits européens.

##### Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL)
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les financeurs, l'autorité de gestion et l'ASP,
- animation et le suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

##### Principales missions liées à la gestion :

- réception des dossiers de demande de subvention et vérification des pièces justificatives,
- édition des accusés de réception et saisie du dossier sous Osiris,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

#### **COUT ET FINANCEMENT**

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges	65 057,44 €	Europe (80%)	63 097,60 €
Stagiaire évaluation (ou prestation de services)	3 099,60 €	Parc (20%)	15 774,44 €
Frais indirects (forfait)	10 223,00 €		
Cotisation 2018 au réseau régional	144,00 €		
Frais de communication	348,00 €		
<b>Total</b>	<b>78 872,04 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 872,04 €</b>

Artur FATELA complète en rappelant que l'outil de paiement national de l'ASP (anciennement CNASEA) ne fonctionne plus, il est donc impossible de payer les structures soutenant des projets.

Jacques PERRET indique qu'il y a eu une proposition du Pays Voironnais de faire une avance aux associations.

Anne GERIN souligne que les associations culturelles n'ont pas toujours la trésorerie pour avancer.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **6 – AGRICULTURE**

### 6.1 Animation agriculture de proximité

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-Présidente, déléguée à l'agriculture et à l'alimentation

#### **RAPPEL**

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation. Il s'agira également de développer des actions à destination des restaurateurs et des acteurs de la restauration collective.

#### **DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION**

Il s'agit du financement d'un poste d'animation LEADER sur l'année 2018 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Les 156 jours financés dans le cadre du programme LEADER porteront sur :

- La valorisation des productions fermières (appui final avant ouverture d'un point de vente collectif à Coublevie, accompagnement à la mise en place d'un laboratoire collectif de transformation...).
- L'accompagnement de communes autour de projets de structuration de cantines en gestion directe (appui des communes de Quaix/Proveysieux, St Pierre d'Entremont Isère et Savoie et Miribel les Echelles...).
- La poursuite du projet de coopération "*stratégie agricole et alimentaire inter territoriale*" en lien avec les EPCI les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Sud Isère et le Parc du Vercors avec émergence de nouveaux projets.
- La participation ou co organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire (Ronde Gourmande à Chambéry, Descente des Alpes à Grenoble...).

## COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	33 990 €	Europe Leader (80%)	27 191 €
		Autofinancement parc (20%)	6 799 €
<b>Total</b>	<b>33 990 €</b>	<b>Total</b>	<b>33 990 €</b>

Brigitte BIENASSIS explique que le projet de Quaix / Proveysieux est initié par des parents d'élèves, avec un travail de structuration et de recherche de lieu ; pour le projet de St Pierre d'Entremont, l'équipement existe, il s'agit plutôt d'un travail sur l'approvisionnement et le recrutement au moyen d'une mutualisation avec Entremont le Vieux pour la mise en commun des repas ; pour Miribel les Echelles, la cuisine et le personnel existent, c'est un accompagnement pour l'augmentation de l'achat de produits locaux.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## QUESTIONS DIVERSES

Anne GERIN demande où en est le PLUI Cœur de Chartreuse et s'il est dans les délais.

Jean-Paul CLARET lui répond que le PADD a été discuté dans toutes les communes de la Communauté de communes. Il est en phase de transcription et sera approuvé fin 2019. La principale difficulté est que la CCCC est à cheval sur l'Isère et la Savoie. Le PLUI de la CCCC vaudra SCOT. La présence et le soutien du Parc est d'ailleurs très importante lors des délibérations.

Dominique ESCARON fait part de quelques points :

- Les 20 ans de la Réserve Naturelle en présence du Préfet de l'Isère se sont déroulés le 23/11 dernier avec le lancement d'un livre sur la RN.
- Le comité consultatif de la RN a lieu demain mercredi 20/12 avec notamment le passage du Grand Duc à l'ordre du jour.
- La Maison du Parc : St Pierre de Chartreuse se pose encore des questions sur l'opportunité d'aller sur le plan de ville.
- Les 5 et 6 avril 2018 aura lieu un colloque national ONF/PARCS avec pour thème : lien entre forêts et urbanisme. Roger VILLIEN rajoute que cela fait suite à Forêt d'Exception
- Carte de vœux : Marion Frachisse travaille sur la carte, elle reprendra un dessin de la BD Trésor de Chartreuse Tome 2.
- Le Parc ne fera pas de cérémonie des vœux.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 50*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc/2758-comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux.html>

BUREAU SYNDICAL  
19 décembre 2017  
**ST LAURENT DU PONT (38)**

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

**2<sup>ème</sup> collègue**

BURLET Céline  
GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> collègue**

**4<sup>ème</sup> collègue**

LEBLANC Christian

**5<sup>ème</sup> collègue**

ARBOR Gérard  
BIENASSIS Brigitte  
ESCARON Dominique (pour partie)  
LOVERA Jean (pour partie)  
ORTHLIEB Maxence  
PETIT Jean-Paul  
ROUGIER Alain  
VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

PERRET Jacques  
QUAIX Mireille

**7<sup>ème</sup> collègue**

CLARET Jean-Paul  
MULLER Claude

**membres de l'équipe technique**

ABBA Lorène (pour partie)  
BOGAERT Pascal (pour partie)  
BOURHIS Fabien (pour partie)  
FATELA Artur  
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie

**2<sup>ème</sup> collègue**

ENGRAND Christophe

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger  
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

**6<sup>ème</sup> collègue**

CHENE Gérard  
ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard  
SPINDLER Bertrand

**7<sup>ème</sup> collègue**

FORTE Pierre à GERIN Anne  
HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique (pour partie)  
SEJOURNE Denis

**Invités**

GAYMARD Hervé  
MICHAUD Thomas